

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre et le dix du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trois du mois d'avril 2024, s'est réuni à la salle des fêtes de Peyruis, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2024  
Séance du 10 avril 2024**

**N°30**

**Objet : Projet de restructuration  
du Musée Promenade de Digne-  
les-Bains  
Demande de financement pour  
la maîtrise d'œuvre**

**Est nommé secrétaire de séance : Denis BAILLE**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°12), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia

**Etaient représentés :**

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo  
BASSET Françoise a donné pouvoir à BOYER Christian  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à CHALVET Gilles  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à PIERI Bernard  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PAIRE Marie Claude, a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit  
PARIS Mireille a donné pouvoir à PEREIRA Georges  
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à BLANC Michel  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

**Etaient excusés :**

AUZET Guy, BALIQUE François, FIGUIERE Marie José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, LAQUET Laura, PAUL Gilles, PELESTOR, Michel REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

-----  
**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur TEYSSIER Bernard, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « Gestion des équipements du géotourisme en lien avec la promotion touristique ».

Elle assure à ce titre la gestion du Géoparc de Haute Provence, premier Géoparc au monde labellisé par l'UNESCO, et du Musée Promenade de Digne-les Bains, qui en constitue le centre d'interprétation et le principal lieu de visite.

Lieu majeur d'attraction touristique, culturelle et pédagogique, le site est composé du parc Saint-Benoît, de plusieurs bâtiments et salles d'exposition, de sentiers thématiques, d'une collection d'œuvres d'art contemporain couverte et en plein air, et du premier Jardin des Papillons à ciel ouvert créé en France.

Figurant parmi les cinq sites et musées les plus fréquentés au niveau départemental, avec plus de 18 000 personnes accueillies chaque année, le musée célèbre cette année son 40ème anniversaire. Quatre décennies marquées par de nombreuses expositions, animations et événements, mais qui révèlent aussi le temps qui passe et la nécessité de donner aujourd'hui un second souffle à l'équipement.

Provence Alpes Agglomération a ainsi décidé d'engager un ambitieux projet de restructuration qui doit permettre dans les prochaines années de renforcer l'attractivité de cet équipement structurant pour le territoire. Il s'agit d'un projet prioritaire du plan pluriannuel de la collectivité, inscrit dans sa stratégie touristique, son plan d'action Espace Valléen, le programme Action Cœur de Ville, mais aussi fléché dans plusieurs dispositifs et contrats tels que le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale, le Contrat Régional Nos Territoires d'Abord ou le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

Le projet doit permettre de répondre à plusieurs objectifs :

- renforcer la visibilité, l'attractivité et le rayonnement du site,
- définir un positionnement qui soit plus lisible et cohérent avec les différentes vocations du site, en affirmant notamment son rôle de vitrine du territoire et du réseau mondial des Géoparcs de l'UNESCO,
- améliorer l'accueil, la sécurité et l'accessibilité des visiteurs,
- optimiser la gestion, l'entretien et la performance énergétique des équipements,
- renouveler l'offre de découverte, améliorer les parcours de visite et l'expérience client en modernisant la muséographie et les dispositifs vieillissants
- redynamiser l'offre de services, d'activités et d'animations,
- développer la fréquentation et renouveler les publics, habitants et touristes, dans une approche grand public, adaptée aux familles et aux enfants
- améliorer les connexions avec le cœur de ville et les sites majeurs du territoire.

Une étude de faisabilité et de programmation architecturale et muséographique a été engagée à l'automne 2021 avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé. Rendue en septembre 2023, cette étude définit les fonctions du futur équipement, les traduit en besoins de surface et en répartition spatiale au sein d'un projet architectural et

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

muséographique global, comprenant la réhabilitation des bâtiments existants, la création d'un bâtiment d'accueil neuf en bas du site et le réaménagement du parc

Le positionnement retenu pour le futur équipement est axé autour du concept de centre d'interprétation, consistant à faire du Musée Promenade un lieu d'accueil, d'information, d'interprétation et d'animation, ayant une fonction de porte d'entrée et de vitrine du territoire du Géoparc, et permettant de valoriser l'ensemble de ses patrimoines.

Le projet d'aménagement prévoit la création d'un nouveau bâtiment de plain-pied, en bas du site, d'une surface d'environ 250 m<sup>2</sup>, réunissant un espace d'accueil et d'information, la boutique, une salle hors-sacs et une exposition introductive à la visite du site et du territoire. Ce bâtiment neuf sera relié au bâtiment actuel accueillant le centre d'art du CAIRN, dont l'enveloppe sera conservée, mais dont les façades seront reprises pour assurer une continuité du traitement architectural de l'ensemble.

En haut du site, le bâtiment de la maison des remparts sera quant à lui entièrement réhabilité et restructuré, mis aux normes d'accessibilité, requalifié sur le plan de la performance énergétique, et accueillera des espaces d'expositions permanentes et temporaires (surface doublée par rapport à l'existant), un atelier pédagogique, des salles de séminaire et d'animation, un espace café ouvert sur la terrasse, les réserves et les locaux administratifs des équipes.

La scénographie sera reprise en totalité pour proposer aux visiteurs une expérience de découverte plus didactique, immersive, ludique et interactive, de façon à répondre aux attentes des différents publics, notamment les familles et les enfants, en s'appuyant sur les nouvelles possibilités offertes par la technologie actuelle

Le parc Saint-Benoît, trait d'union entre les parties basse et haute, élément à part entière de l'offre de visite et de l'attractivité du site, sera également mis en valeur et réaménagé : parkings, services et stationnement vélos, mobilier de repos, dispositifs ludiques et d'interprétation, création de nouveaux aménagements, parcours et sentiers.

Le coût d'objectif des travaux de ce programme s'élève à 4,56 M € H.T. Un découpage de l'opération en tranches fonctionnelles permettra d'échelonner les investissements à réaliser et de limiter au maximum l'impact des travaux sur les périodes d'ouverture du site et sur les utilisateurs :

- Une 1ère tranche portant sur les travaux d'aménagement du parc Saint-Benoît (2025-2026) : 475 000 € H.T. ;
- Une 2ème tranche dédiée à la construction d'un bâtiment sur la partie basse du site (2026-2027) : 1 543 750 € H.T. ;
- Une 3ème tranche consacrée à la réhabilitation du bâtiment situé en partie haute du site (2028-2029) : 2 341 250 € H.T.

Évaluée à 817 000 € H.T., la maîtrise d'œuvre portera sur l'opération dans sa globalité et fait l'objet d'un concours architectural, tel que prévu aux articles L. 2125-1 2° et R. 2162-15 du code de la commande publique, lancé en novembre 2023.

Le programme de l'opération, son coût d'objectif et le lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre ont été approuvés par délibération du conseil communautaire en date du 13 octobre 2023.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Afin d'engager la mission de maîtrise d'œuvre de l'ensemble de l'opération dont le coût prévisionnel s'élève à 817 000 € H.T., il est proposé de solliciter le soutien de l'Etat, de la Région SUD et du Département des Alpes-de-Haute-Provence selon le plan de financement suivant :

Etat (40%)	326 800,00 €
Région, Contrat Nos Territoires d'Abord, (20%)	163 400,00 €
Département, Contrat Départemental de Solidarité Territoriale, (20%)	163 400,00 €
Autofinancement PAA (20%)	163 400,00 €

Il vous est proposé :

- D'approuver le plan de financement exposé ci-dessus de maîtrise d'œuvre de l'ensemble de l'opération du projet de restructuration du Musée Promenade dont le coût prévisionnel s'élève 817 000 € H.T. ;
- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat, de la Région SUD et du Département des Alpes-de-Haute-Provence, et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

#### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées


A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

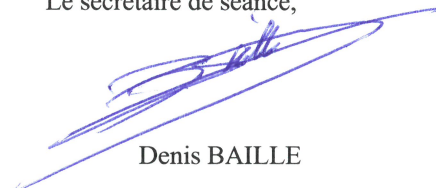
La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Denis BAILLE

PUBLIE LE : 22 AVR. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com